

Lémaniques

104/6-2017

Bulletin de l'association pour la sauvegarde du Léman

**Ainsi, toujours poussés
vers de nouveaux rivages...**

Accès aux Rives, oui mais... et la Nature ?

Raphaëlle Juge, Jean-Bernard Lachavanne
et Hubert J. du Plessix

Rives du Léman, un engouement précoce

Les abords du Léman ont très tôt été colonisés et les ressources du lac exploitées. Mais c'est surtout à partir du XVIII^e siècle que les rives du Léman offrent un véritable attrait qui va aller grandissant et constituer une source de richesses variées. Leur exploitation va conditionner le développement exponentiel d'une région qui devient rapidement florissante.

Valeurs foncière et touristique des rives explosent face à des conditions climatiques adoucies par le rôle de tampon des extrêmes de température joué par le lac, à des paysages de rêve colorés et soulignés de vignobles, voire à ces atmosphères et lumières évoquant le Sud.

La prospérité naissante attire aussi l'installation de grandes entreprises et institutions et tout s'enchaîne ainsi pour que le pourtour lémanique grouille aujourd'hui d'activité et soit la coqueluche d'une population reconnaissante de jouir d'un art et d'une qualité de vie exceptionnelles.

La rançon du succès

Mais tout est-il allé trop vite, trop loin ? L'attractivité exercée par les rives lémaniques a certes entraîné bien des avantages sociaux et économiques pour la région mais on sent aussi que l'enthousiasme s'étirole, que certaines nuisances prennent le pas sur le bien-être. Trafic, urbanisation intensive, pollutions menacent la qualité de vie et la population ressent d'autant plus le besoin de se ressourcer auprès des havres de paix que représentent les espaces de détente et de loisirs que sont notamment la montagne et le lac.

Rive artificielle. Aménagement destiné au public Photo Walter Gyr



Couverture

Hernance. Titre extrait de: Alphonse de Lamartine (1790-1869), *Le lac. Méditations poétiques*, édition 1833. Photo Walter Gyr



Grève naturelle accessible au public Photo Olivier Goy

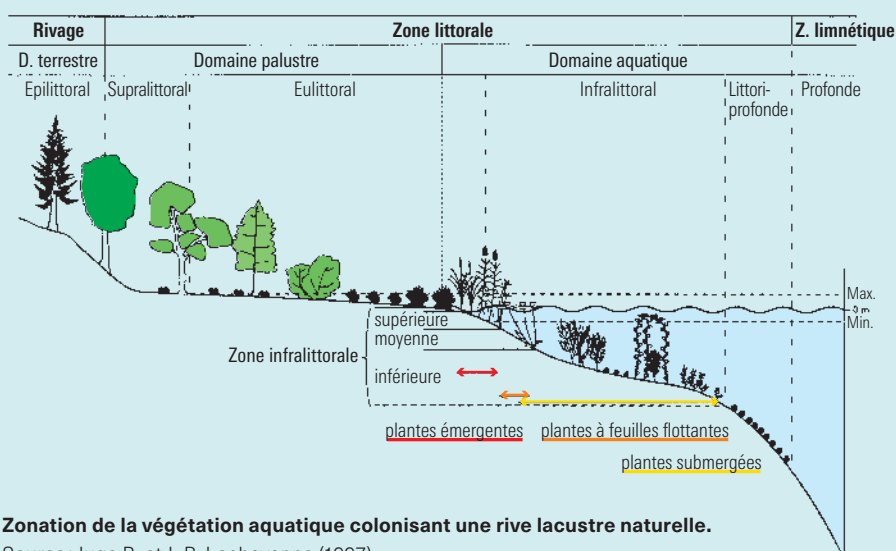
La rive lémanique, un trésor fragile et précieux victime de son attrait, trop souvent mutilé

Le littoral lacustre à l'état naturel se présente comme une succession d'habitats entre terre et eau aux conditions de vie variant sans cesse au gré des fluctuations du niveau d'eau, tant journalières que saisonnières.

Cette situation « écotonale » (un écotone est une zone de transition, ici entre un écosystème terrestre ou palustre et un écosystème aquatique, caractérisé généralement par une densité et une diversité de formes de vie plus élevées que dans les écosystèmes connexes), cette situation écotonale donc, lui confère une instabilité qui le rend particulièrement vulnérable à la pression humaine.

Celle-ci prend diverses formes dont les plus dommageables sont la pollution (l'écotone sert de premier réceptacle et de filtre des pollutions diffuses en provenance des milieux terrestres) et la destruction ou l'altération des caractéristiques morphologiques et de la structure topographique propres au littoral par des constructions et aménagements diversement invasifs.

Cette artificialisation des rives perturbe fortement les fonctions écologiques de ces écosystèmes et entraîne la disparition d'habitats, phénomènes préjudiciables aux espèces qui leur sont plus ou moins directement inféodées, donc à la biodiversité.



Zonation de la végétation aquatique colonisant une rive lacustre naturelle.

Source: Juge R. et J.-B. Lachavanne (1997)

Groupe de travail de l'ASL « Accessibilité du public

aux rives du Léman » pour une prise de position sur l'établissement d'un cheminement continu le long des rives

Jean-Bernard Lachavanne, hydrobiologiste, écologue et président de l'ASL

Raphaëlle Juge, hydrobiologiste, écologue et membre du comité de l'ASL

Hubert J. du Plessix, Président Fondation PHRAGMITES, ornithologue

Suzanne Mader-Feigenwinter, secrétaire générale de l'ASL

Olivier Goy, géographe, chef de projet ASL « Halte aux Renouées »

Jean-Pierre Graz, avocat, membre du comité de l'ASL

Max Rien, expert comptable, trésorier de l'ASL et membre du groupe français de l'ASL

Alain Gagnaire, informaticien, membre du groupe français de l'ASL

Le public aspire à profiter d'un accès aux rives lacustres

On voit ainsi naître des conflits d'intérêt de toutes sortes, notamment en ce qui concerne la jouissance des rives lacustres. La disponibilité de celles-ci paraît à l'heure actuelle étreinte par rapport à la demande d'une population croissante et une pression légitime s'exerce sur les autorités pour qu'il soit remédié à ce qui est ressenti comme une injustice par certains.

Deux raisons s'opposent toutefois à une accessibilité généralisée aux rives du lac.

- La nécessité absolue de créer des remparts pour protéger et restaurer ce qui reste de Nature autour du lac après la colonisation humaine intensive de la majorité des rives (pollution, artificialisation des berges, dégâts, etc.)
- L'acquisition progressive et tout à fait légale d'une partie des rives au cours du temps par des particuliers dont il ne peut être question, selon les lois en vigueur, de contester les droits.

La réalisation d'un accès ou d'un cheminement plus ou moins continu sur les berges du lac se heurte ainsi à trois contraintes :

- la garantie constitutionnelle de la propriété privée légalement due aux propriétaires riverains. En cela les législations diffèrent d'un pays à l'autre, voire entre les cantons, ce qui ajoute à la confusion;
- la loi sur la protection de la Nature (LPN¹) en Suisse et la loi littoral² en France qui imposent des mesures de conservation des écosystèmes fragiles pour maintenir la qualité et les fonctions écologiques des rives;
- la faisabilité technique des cheminements.

1. Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1^{er} juillet 1966 – Suisse
2. Loi française relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (1986)

Accessibles à quel point, les rives ?

Il est très difficile de se faire une idée de la proportion de rives lémaniques actuellement accessibles au public car les données à disposition sont très hétérogènes, issues de mesures et calculs effectués à des échelles et degrés de précision variables et à des époques différentes.

En toute approximation, environ 55 % des rives lémaniques seraient accessibles. Ils se répartiraient très inégalement (voir ci-dessous) en raison essentiellement des différences de législations nationales, mais aussi cantonales, ainsi que pour des raisons foncières et urbanistiques historiques.

A noter que seules les données concernant les cantons de Vaud et de Genève correspondent à de réelles mesures, les autres résultant d'estimations.

Région	km de rives	km de rives accessibles	%
Vaud	87,1*	43,7	50,3
Genève	32,6	13,0	40,0
Valais	7,6	2,6	34,0
CH	127,3	59,3	46,6
F	58,0	43,5	75,0
Léman	185,3	102,8	55,5

* Longueur de rives du Plan directeur cantonal des rives vaudoises du Léman qui ne correspond pas aux mesures données par la CIPEL³ (102 km). Les totaux de 127,3 et 185,3 km de rives suisses, respectivement de l'ensemble du lac sont donc aussi différents de ceux figurant sur la fiche signalétique du Léman (142,2 et 200,2 km).

La Nature d'abord !

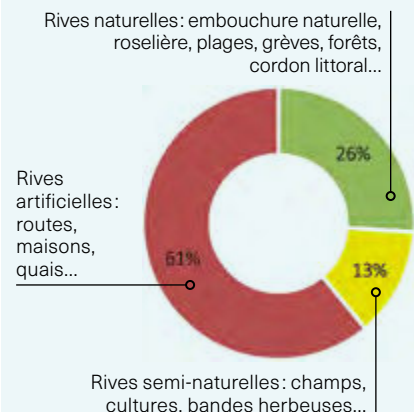
Plusieurs travaux se sont penchés sur la problématique de la protection, de l'aménagement et de l'accessibilité aux rives.

Parmi les plus récents et les plus significatifs, citons :

- le **Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman** (2000) qui a permis de dresser un portrait-bilan de l'occupation des rives vaudoises et de constituer un outil d'aide à la décision pour tout projet touchant aux rives en faisant la balance entre les intérêts de la nature et ceux liés aux aménagements

3. Commission internationale pour la protection du Léman

Rive artificielle. Aménagements dans un domaine privé Photo Olivier Goy



Etat actuel des rives du Léman. Importance relative des rives naturelles, semi-naturelles et artificielles. (Source CIPEL, Tableau de bord 2016)

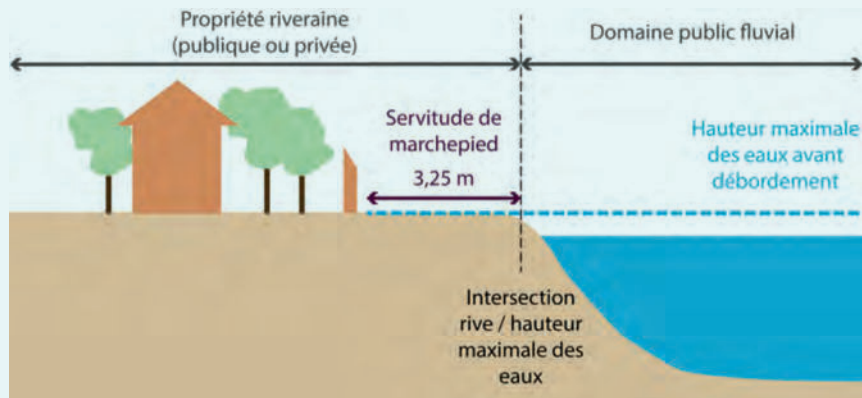
desservant les diverses activités humaines, cheminements et accès riverains compris.

- la **Synthèse de l'étude des rives du Léman et de leur potentiel de renaturation** (2006) conduite par la CIPEL qui pose les bases biologiques qui pourront servir de cadre à des projets de gestion, d'aménagement ou d'entretien des rives. L'objectif est nettement de développer le Réseau Ecologique Lémanique (REL) et d'améliorer les connexions entre les milieux naturels de grande valeur en développant des continuums entre eux, grâce à la revitalisation d'une soixantaine de biotopes (sous-réseaux).
- Le **Tableau de bord technique 2016 du plan d'action 2011-2020** de la CIPEL qui lui aussi a pour vocation de renaturer les rives lacustres et les rivières, de favoriser les peuplements piscicoles et de lutter contre les espèces invasives.
- En France, le **réseau Natura 2000** qui a déterminé les périmètres de protection des milieux de grande valeur sur les rives françaises du Léman (domaine de Coudrée, delta de la Dranse, etc.) avec pour objectif d'en maintenir la diversité biologique, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Le marchepied, c'est quoi ?

Ne pas confondre « marchepied », « cheminement riverain », « servitude de passage », autant de termes aux significations différentes selon les pays, voire les cantons !

En France, la « servitude de marchepied » (bande de 3,25 m au bord de l'eau) autorise, depuis 2006 (Loi littoral), tout un chacun à cheminer au bord du lac, pour autant bien sûr que la topographie le permette, et ce en principe, quel que soit le statut foncier du terrain longé (privé ou public). Des restrictions existent toutefois concernant des zones protégées, dangereuses ou militaires. Seul un cheminement discret est autorisé mais en aucun cas l'installation pour une baignade ou un pique-nique. Bien entendu, aucune dégradation des lieux ne doit marquer le passage du promeneur et les chiens doivent être tenus en laisse.



Zonation accès public/accès privé aux rives lacustres en France Source Nikolli (2016)

Dans le Canton de Vaud, le « droit de marchepied » (2 m de large) est réservé exclusivement aux pêcheurs pour l'exercice de la pêche et aux bateliers pour le halage des bateaux ou encore aux naufragés pour un accostage de détresse. L'usage est exclusivement occasionnel. Le passage n'a en aucun cas vocation d'établir un cheminement public.

Selon cette loi, les propriétaires peuvent s'opposer à ce que d'autres personnes s'introduisent sur leur propriété. Le « droit de marchepied » ne donne ainsi pas de droit d'accès au public sur des parcelles privées (LOI 721.09 sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML) du canton de Vaud (1926), Chapitre I, Art.1 et 2).

Quant au « cheminement riverain » ou « passage public », il se fonde sur l'existence préalable d'une « servitude de passage public ». Néanmoins, il ne suffit pas qu'une telle servitude existe pour que le public soit autorisé à passer. Encore faut-il que le cheminement soit concrétisé sur le terrain et qu'il soit relié de part et d'autre à un accès public (LOI 721.09, Chapitre II, art.6 et Chapitre III, Art. 14).

A Genève, la loi sur la protection générale des rives du lac (LPRLac), sybilline, ne fait mention ni du terme « marchepied » ni de celui de « servitude de passage ». L'accès public au rivage propriété des collectivités publiques est « facilité dans la mesure où il n'est pas porté atteinte aux milieux naturels dignes de protection ». Il en est déductible que les rives bordant les propriétés privées sont inaccessibles.

Roselière de la Pointe-à-la-Bise, réserve naturelle Photo Dylan Perrenoud – ProNaturaGE



- En France toujours, l'association **Le lac pour tous** (2013) qui défend l'accessibilité légale du public aux rives lacustres par les promeneurs et baigneurs. Elle a cartographié les zones du littoral respectant la servitude de marchepied. Celle-ci limite fortement l'importance de la première contrainte évoquée plus haut. C'est ainsi qu'environ les ¾ des rives françaises seraient accessibles alors que seulement la moitié des rives suisses le seraient.
- A Genève, l'**Etude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements lacustres** (2014) qui a pour objectifs de déterminer les besoins en matière d'accès publics au lac (baignade, navigation, activités professionnelles) et d'améliorer la qualité environnementale et biologique des rives et du plan d'eau suivant la planification d'une stratégie de renaturation à l'échelle du canton.
- En Valais, la fiche **A.15 Rives du lac Léman** du Plan directeur cantonal (2016) qui vise aussi à revitaliser les rives et à améliorer l'accès du public au lac.

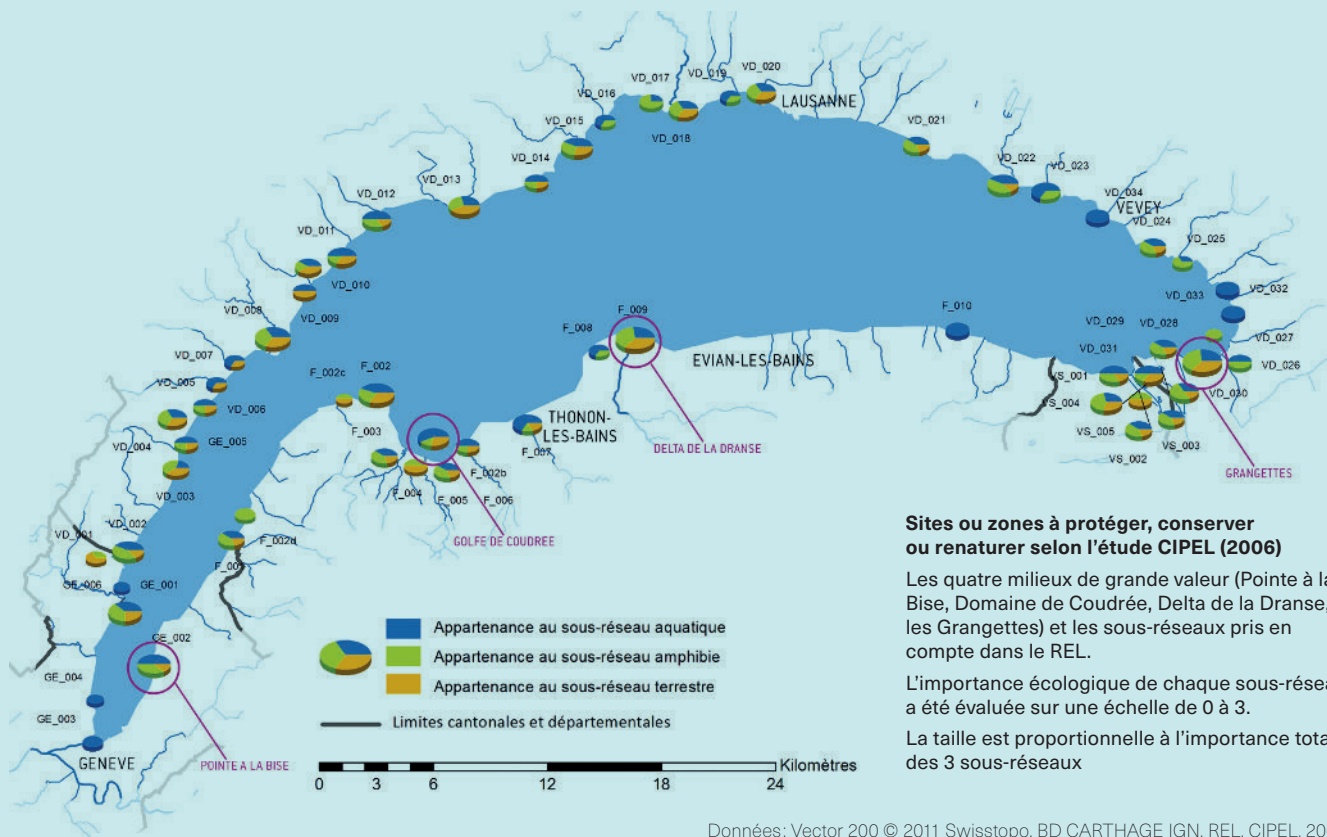
Force est de constater que, globalement, l'accent est mis davantage sur l'urgence de protéger et même de renaturer l'écosystème riverain lacustre... Mais il faut avouer que les enjeux sont de taille :

Une étude réalisée par l'OFEFP⁴ en 1992 fait état de 3 % de rives lémaniques encore entièrement naturelles (marais côtiers) et 23 % semi-naturelles (prés, cultures). Près des ¾ des rives sont entièrement artificielles (40 % de murs et enrochements et 34 % de quais, ports et voies de communication).

C'est pour affiner ces estimations et pour contribuer à maintenir, améliorer et garantir à long terme la biodiversité sur les rives du Léman, que la CIPEL a lancé l'étude précitée sur le potentiel de renaturation des rives du Léman en 2006. Elle a permis une interprétation plus précise de la nature de l'ensemble des 200 km de rives :

- plus de 60 % d'entre elles sont artificielles (maisons, routes), 13 % semi-naturelles et 26 % naturelles constituées de plages, grèves, forêts, cordon littoral, etc ;
- les activités telles que la navigation et la baignade influencent près de 60 % des rives du lac ;
- 69 % de l'interface entre l'eau et la berge sont emmurés ou enrochés, 29 % sont constitués de sable et de graviers. Les roselières et embouchures de rivières, milieux très sensibles et propices au refuge d'un grand nombre d'espèces animales et végétales, représentent à peine 2 % de cette limite eau/terre.

4. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage



Sites ou zones à protéger, conserver ou renaturer selon l'étude CIPEL (2006)

Les quatre milieux de grande valeur (Pointe à la Bise, Domaine de Coudrée, Delta de la Dranse, les Grangettes) et les sous-réseaux pris en compte dans le REL.

L'importance écologique de chaque sous-réseau a été évaluée sur une échelle de 0 à 3.

La taille est proportionnelle à l'importance totale des 3 sous-réseaux

Données: Vector 200 © 2011 Swisstopo. BD CARTHAGE IGN. REL, CIPEL, 2006

Position et recommandations de l'ASL

L'ASL a pour vocation la sauvegarde de l'intégrité structurale et fonctionnelle de l'écosystème du Léman, de la qualité de ses eaux et de celles des cours d'eau qui l'alimentent, de la biodiversité qu'il héberge.

Dans ce sens, pour elle, le problème de l'accès aux rives lacustres et des activités qui s'y déroulent se pose avant tout en termes de conservation des multiples fonctions écologiques assurées par le rivage et la zone littorale lacustre, garantes du maintien de la biodiversité que l'on est en droit d'attendre d'un lac comme le Léman (protection et restauration).

Etant donné la vulnérabilité de ces milieux de transition entre les milieux terrestre et aquatique et le rôle primordial qu'ils jouent pour l'ensemble de l'écosystème et constatant à quel point ils sont transformés et perturbés (à 74 %!) par les divers aménagements et activités dont la plus grande partie du pourtour lémanique est pourvue, l'ASL estime que la conservation des rives lacustres est un objectif prioritaire.

Une question de priorité

Que ce soit bien clair, l'ASL qui essaie toujours de mener ses réflexions selon les principes du développement durable, n'est en rien opposée aux intérêts de la population qui a légitimement le droit d'accéder aux rives du lac et d'en profiter. Mais la raison veut que cet accès soit limité pour que les milieux naturels qui subsistent encore puissent résister à la pression actuelle qui continue de s'accroître. C'est d'ailleurs aussi l'intérêt du

public de conserver des rivages de qualité, la beauté de ces paysages. Et ce n'est pas par hasard si la CIPEL met l'accent avec autant de conviction sur la restauration des milieux riverains.

C'est ainsi que l'ASL maintient la position qu'elle avait déjà exprimée en 2000 lors de l'élaboration du Plan Directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman (PDRL), à savoir que, bien que favorable au principe d'un accès pour tous aux rives du lac, elle est opposée, compte tenu des risques que cela représenterait pour les derniers vestiges de milieux naturels lémaniques, à la création en bordure de rive d'un cheminement piétonnier qui serait continu.

L'ASL préconise plutôt des accès ponctuels au lac, développés à partir des pôles d'attraction déjà existants (plages, ports, quais) ou dans des zones ayant une valeur écologique moindre. Les secteurs de rive à vocation naturelle prioritaire figurant dans les plans directeurs, les zones « Natura 2000 » et les milieux naturels les plus sensibles doivent faire l'objet de restrictions d'accès afin de garantir leur préservation. Dans tous les cas, une pesée des intérêts doit être effectuée et un équilibre doit être trouvé entre les aspirations du public et la conservation de l'environnement.

A l'instar des actions déjà entreprises par la CIPEL, l'ASL incite les différentes entités territoriales françaises, genevoises, vaudoises et valaisannes, à se coordonner pour mettre en place une véritable politique cohérente de gestion des rives, prenant en compte l'ensemble des aspects mentionnés ci-dessus.

Dans cette démarche, l'ASL propose que les 61 sites du « Réseau Ecologique Lémanique (REL) » identifiés par la CIPEL servent de point de départ à la réflexion.

L'ASL encourage les collectivités publiques riveraines à prendre toutes les mesures concrètes visant à préserver les espaces naturels existants et, afin de rétablir la fonction écologique de la rive, à revitaliser les milieux dégradés partout où cela est possible. L'ASL est prête à donner son appui à toute initiative allant dans ce sens.

Enfin, l'ASL incite les propriétaires riverains à adopter un entretien de leur propriété qui favorise la biodiversité, à lutter contre les plantes invasives (notamment la renouée du Japon) et à ne pas effectuer des aménagements qui pourraient compromettre la fonctionnalité écologique de la rive. Les plus grands domaines riverains ont une responsabilité particulière à l'égard de la nature riveraine car l'arborescence des grands parcs et le relatif isolement de ces espaces, en raison de leur taille, contribuent aussi à favoriser la faune et la flore locale, donc la biodiversité.

Il en va de l'équilibre écologique du Léman, il en va de la conservation du précieux environnement qui nous entoure et que nous léguons aux générations futures...

Cet article résume le rapport produit par le groupe de travail de l'ASL « Accessibilité du public aux rives du Léman » intitulé « **Protection des rives du Léman et accès public au lac** » (2017)

Voir aussi **LEMANIQUES 99**, *Homme et Nature en quête d'harmonie autour du Léman* (mars 2016) – disponible sur notre site internet www.asleman.org.

Halte aux Renouées – Un coup de pouce à la biodiversité des rives du Léman !



La Renouée du Japon, une plante invasive à éradiquer pour sauvegarder la biodiversité des rives. Photo ASL

Arrachage efficace de Renouées grâce à l'aide des bénévoles de Préverenges. Photo Olivier Goy



L'action prend de l'ampleur et s'étend désormais sur Vaud et en Valais

L'ASL étend sa lutte contre la Renouée du Japon dans les cantons de Vaud et du Valais avec pour objectif d'augmenter la pression exercée sur cette espèce invasive et rejoindre la nouvelle stratégie adoptée par le Conseil fédéral en vue de contenir voire éradiquer certaines néophytes envahissantes posant problème à la biodiversité.

L'ASL a déjà commencé à intervenir à Préverenges (VD) sur plusieurs foyers, notamment durant le nettoyage de la plage le 6 mai dernier et a ainsi pu fédérer des volontaires pour travailler régulièrement sur les foyers situés le long de la Venoge et sur le Sentier des Oiseaux.

A Morges, une matinée d'action organisée le 24 juin, en collaboration avec la Ville, a également permis de mobiliser des volontaires pour aider l'ASL sur des foyers situés principalement le long de la Morges, ainsi que dans la zone du Boiron.

Il est aussi prévu de coordonner l'action « Halte aux Renouées » avec celle du Contrat Corridors transfrontalier Versoix-Vesancy, intégrant 18 communes suisses, dont 13 sur le Canton de Vaud et 5 sur le

Canton de Genève, ainsi que 13 communes françaises sur une superficie de 177 km² ainsi que le Contrat Lac-Pied du Jura, qui fait suite au premier.

L'implication de bénévoles réguliers, associée à des actions ponctuelles avec des entreprises, permet aux communes de déployer les moyens nécessaires pour faire face à la problématique des espèces exotiques envahissantes, sachant que 13 d'entre elles (sur 41 espèces) sont considérées prioritaires dans les efforts de lutte à mener. L'ASL concentre ses forces sur la Renouée du Japon car c'est cette plante qui colonise principalement les rives du Léman et de ses affluents.

Toujours sur le front à Genève

Active depuis 2013 sur le Canton de Genève, la lutte se poursuit sur 30 stations avec l'aide de 25 bénévoles réguliers, d'entreprises et d'apprentis. Les résultats sont encourageants et l'assiduité de nos volontaires est ainsi récompensée. Nous remercions par ailleurs les 50 apprentis de l'Ecole d'Informatique (CFPT) qui sont venus le 24 mai dernier participer à une matinée d'arrachage à Versoix, ainsi que les jeunes allophones de l'Ecole ACPO (accueil du post obligatoire) et les volontaires de la plateforme de bénévolat « Hope It Up » venus prêter main forte le 14 juin, eux aussi sur la grande station « Fleur d'eau » de Versoix.

1. Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes (18 mai 2016) www.bafu.admin.ch, thème biodiversité

infos@asl

Amanda Melis et Suzanne Mader

Une étude de la biomasse

Dans le but de mesurer l'efficacité des efforts fournis, un protocole de suivi des interventions a été établi par un bureau spécialisé (Biol'Eau Sàrl, Pascal Mulattieri). Un pesage de la biomasse récoltée sur un secteur de 1m² (2m² pour les grandes stations) sera effectué sur 20 stations trois fois par an pendant 3 ans (au début de la période de végétation, pendant la forte croissance et à la fin de la saison) pour suivre l'évolution de la production végétale et analyser le degré d'efficacité de l'action sur le long terme.

Les tiges arrachées (sans les racines) sont pesées afin d'effectuer un suivi de la biomasse. Photo Damien Quentin



Vous avez identifié des plants de Renouée du Japon sur votre propriété ou dans votre commune ?

Vous aimez les activités au grand air et êtes motivé à intégrer quelques heures de bénévolat (-fitness) à votre agenda ? Votre aide sera précieuse !

En Valais, l'action « Halte aux Renouées » démarre aussi du côté de Saint-Gingolph ! Nous recherchons des bénévoles pour cette région.

Contactez-nous :

par téléphone au 022 736 86 20

ou par mail à asl@asleman.org

Halte aux Renouées !



**Commandez nos flyers
« Halte aux Renouées »
et distribuez les largement
autour de vous !**

N'attendez pas...

Afin d'éviter toute propagation, les Renouées doivent être jetées avec les ordures ménagères pour incinération.



Nous y étions !

Nettoyage des Grangettes – Gymnase de Burier

Depuis 2011, soutenu par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), le Gymnase de Burier a pris l'initiative de participer aux Parlements européens de la jeunesse pour l'eau. En 2017, les jeunes parlementaires suisses ont décidé d'organiser un nettoyage des berges du Léman avec l'aide de l'ASL et de deux classes de Burier. La Réserve naturelle des Grangettes a été choisie pour cette action. Ainsi, le 17 mai dernier, ce sont 60 gymnasiens qui ont passé les berges de la réserve au peigne fin. L'ASL les en félicite !

Des jeunes motivés pour rendre le lac plus propre. Photo Marie Deschenaux



Forum Passeport Lausanne

Le Forum Passeport Vacances Lausanne, qui propose chaque année 300 activités aux jeunes de la région lausannoise, présentait du 22 mai au 3 juin derniers leur exposition annuelle avec la participation des associations, dont l'ASL qui a tenu un stand et organisé des activités pour les enfants sur le thème de l'observation du monde vivant du Léman.

Semaine de l'Environnement – Ferring, Saint-Prex

Le 9 juin, l'ASL était présente pendant la semaine de l'environnement organisée au sein de l'entreprise Ferring à Saint-Prex. Le but est de créer un lien avec les collaborateurs qui pourraient être intéressés par du bénévolat, notamment dans le cadre de l'action Halte aux Renouées dès 2017 et Net'Léman en 2018.



Rue aux Enfants – Bernex

Le 11 juin dernier, la commune de Bernex a concocté un programme très rafraîchissant pour les enfants autour du thème de l'eau. C'est donc tout naturellement que l'ASL y a pris part en proposant de sensibiliser les familles à l'importance de préserver l'eau de notre lac.



Alan Roura a exprimé ses craintes face aux déchets flottants dans les océans. Photo ASL

37^e Assemblée générale de l'ASL – Coppet

Une 37^e édition de belle affluence puisque ce sont plus de quatre-vingt membres qui étaient au rendez-vous. Un grand merci au Syndic de Coppet, Monsieur Gérard Produit qui a gracieusement mis à disposition la salle communale et adressé quelques mots de félicitations à l'ASL et à ses membres pour la pertinence de ses projets en faveur de la préservation de la

qualité écologique du Léman. Le clou de la soirée fut clairement la conférence d'Alan Roura, seul navigateur suisse du prestigieux Vendée Globe (12^e sur 18 classés de la course 2016-2017, 105 jours!), qui, en plus de nous avoir fait partager son incroyable aventure autour du globe, a souligné l'importance du combat contre les déchets tant en mer que dans le Léman.

Deux nouveaux membres pour renforcer le comité de l'ASL

Lors de la dernière AG, deux nouveaux membres ont été élus au comité, ce qui porte à 17 le nombre de membres et ajoute de nouvelles compétences bienvenues à notre association:

Il s'agit de Paul Roux-Pissot, ingénieur et de Claude Ganty, géologue.

Nous les remercions chaleureusement de mettre leur temps et leurs connaissances à la disposition de l'ASL.

Ces deux personnes vous seront présentées dans les prochains numéros de *Lémaniques*.

Flexamarrage – une plateforme d'échange d'amarrages

L'APB – Association des propriétaires de bateaux – a mis en place une plateforme gratuite d'échange de places d'amarrage tout autour du lac. Ainsi chaque navigateur peut proposer sa place lorsqu'il la libère et l'échanger avec un autre utilisateur. Une belle initiative pour limiter la pression sur les places d'amarrage que l'ASL salue.

Plus d'infos sur www.flexamarrage.org



Bulletin trimestriel de l'association pour la sauvegarde du Léman (ASL)

Numéro 104/juin 2017

Responsable de la Rédaction

Raphaëlle Juge Tél. +41 79 336 87 37
raphaelle.juge@genevedurable.ch

Secrétariat général

Suzanne Mader • Rue des Cordiers 2
CH-1207 Genève • Tél. +41 22 736 86 20
Fax +41 22 736 86 82

www.asleman.org • asl@asleman.org

Adhésion à l'ASL et dons CCP 12-15316-0

Tirage 8500 exemplaires (papier 100% recyclé)

Impression Imprimerie Atar, Genève

Nos vifs remerciements à vous, nos généreux donateurs de l'année 2016

Votre soutien en faveur de la préservation du Léman et de ses rivières nous permet de poursuivre nos actions sur le terrain et le travail de sensibilisation, indispensables pour le maintien de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques de notre magnifique région lémanique.

Mécènes (dès 5000.-)

Fondation Gelbert (75 000.-)
Fondation privée genevoise (65 000.-)
Fondation Gandur pour la Jeunesse (30 000.-)
Loterie Romande Genève (30 000.-)
Loterie Romande Vaud (30 000.-)
Ville de Genève (15 500.-)
Rentes Genevoises (15 000.-)
Loterie Romande Valais (12 000.-)
Services Industriels de Genève (11 500.-)
Colette et Jean-Christophe Egli (10 000.-)
Fondation Alfred et Eugénie Baur (10 000.-)
Service Agenda 21 – Ville de Genève (10 000.-)
Canton de Vaud (10 000.-)
Philippe Dutoit (5 000.-)
Nestlé SA (5 000.-)

Compagnons du Lac

(entre 1000.- et 5000.-)
Sécurité Espaces publiques –
Ville de Genève (2310.-)
Patrick Odier (2000.-)
Ondaco Sàrl (1200.-)
Luc Argand (1000.-)
Pierre-Yves Firmenich (1000.-)
Marc Gilgen (1000.-)
Pierre Poncet (1000.-)
Fondation Pierre Demareux (1000.-)
Patek Philippe SA (1000.-)
Ytekam SA (1000.-)
Marie de Bellevue (1000.-)
Mairie de Corsier (1000.-)
Mairie de Vandœuvres (1000.-)
Municipalité d'Aigle (1000.-)

Amis du Lac (entre 500.- et 1000.-)

Jacques Hubert Gay (750.-)
Reliance Trust Company (700.-)
Cédric Bonny (500.-)
Maryse Bory (500.-)
Erwan Boubet (500.-)
Clermonde Dominicé (500.-)
Henriette Lonchamp (500.-)
Jean-Claude Mulli (500.-)
Maria Mumenthaler (500.-)
Diane Patry (500.-)
Nicole Pautex Schneider (500.-)
William de Rham (500.-)
Laurence Senn (500.-)
Pierre-Alain Wavre (500.-)
Bemido SA (500.-)
Cactus Sports (B. Wietlisbach) (500.-)
Sapan SA (500.-)
Commune de Pully (500.-)
Commune Tannay (500.-)

Retrouvez la liste de tous les donateurs dès CHF 200.- dans notre rapport d'activités 2016-2017 disponible sur notre site internet